

DEPARTEMENT De l' AISNE
ARRONDISSEMENT SAINT-QUENTIN
CANTON de BOHAIN
COMMUNE De VENDHUILE

2026/1/007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 21 mars 2026

Le vingt et un mars de l'an deux mille vingt-six, à 09h30, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Étaient présents : Messieurs X. PASSET, T. FLEUREAU F. FORTIN, L. FOURNIER, F. GACH, D. LETEMPLE et Mesdames B. CARPENTIER, J. CHARPENTIER, D. FURGEROT, M-A. HERBLOT, N. LERICHE et M. LONCQ.

Pouvoirs : Mme M. FAXELLE donne pouvoir à Mr F. FORTIN ; Mr F. DATHY donne pouvoir à Mr D LETEMPLE.

Excusés : Mmes M. FAXELLE, A. DHEILLY et Mr F. DATHY

Mme M. LONCQ a été nommé secrétaire de séance

Objet : Désignation d'un délégué au collège électoral pour la compétence assainissement collectif, eau potable et eaux pluviales.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut désigner un délégué pour le SIDEN SIAN

Il convient de désigner un délégué de secteur dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Madame, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote par scrutin secret pour désigner le nouveau délégué.

Le Conseil Municipal,

-après avoir ouï l'exposé de son Maire,

-après avoir pris connaissance des candidatures

décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1 ^{er} tour	Nombre	2 ^{ème} tour	Nombre	3 ^{ème} tour	Nombre
VOTANTS	14	VOTANTS		VOTANTS	
Majorité absolue	8	Majorité absolue		Majorité absolue	
Mr David LETEMPLE	14				

Monsieur David LETEMPLE est élu comme délégué à siéger au code électoral de l'arrondissement de St-QUENTIN, chargé de désigner ses représentants au Comité syndical pour la compétence « Assainissement collectif », « eau potable » et « eaux pluviales ».



Xavier PASSET
2026.03.26 14:14:26 +0100
Ref:10699586-16133706-1-D
Signature numérique
le Maire

XAVIER PASSET